



**Direction Générale des
Services**

Direction de l'Économie et de l'Emploi

DEE-Service Offre d'Insertion

Affaire suivie par : A. MARIEN
Poste:

2012-CP-4040

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 mars 2012

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION
AIDE AUX STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

| | |
|---|----------------|
| Politique sectorielle : Action Sociale | |
| Secteur d'intervention : Revenu de Solidarité Active | |
| Programme : Programme Départemental d'Insertion | |
| <i>Données financières</i> | <i>CP 2012</i> |
| Montant actualisé | 3 394 000 € |
| Montant déjà engagé | 495 230 € |
| Montant disponible | 2 898 770 € |
| Montant réservé pour ce rapport | 54 450 € |

Ce rapport concerne les demandes des Associations Intermédiaires au titre de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA à la charge du Département et ayants-droit entrés dans la structure entre le 1^{er} juillet 2011 et le 31 décembre 2011, à raison de 450 euros par accompagnement. La subvention pour cette période est de 54 450 euros

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen les demandes de subventions d'Associations Intermédiaires au titre du dispositif d'aide aux Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) adopté par le Conseil Général le 10 juillet 2008.

Ce rapport concerne les demandes des Associations Intermédiaires au titre de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA à la charge du Département entrés dans la structure entre le 1^{er} juillet 2011 et le 31 décembre 2011, à raison de 450 euros par accompagnement.

L'accompagnement socio- professionnel porte sur trois étapes a minima :

- accueil et analyse des compétences, des savoir-être et savoir-faire,
- élaboration du projet professionnel et travail sur les freins à l'emploi,
- recherche de débouchés professionnels et accompagnement vers et dans l'emploi.

Dans le cadre du parcours d'insertion, il intègre également des heures de mise à disposition auprès de particuliers et d'entreprises.

La durée moyenne d'un accompagnement est de dix huit mois.

Les modalités d'attribution de cette subvention ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation de l'action d'accompagnement sont définies dans la convention triennale que chaque structure a signée avec le Département en janvier 2009.

Je vous prie de trouver ci-après le tableau récapitulatif rassemblant les demandes de subventions sollicitées par les Associations Intermédiaires, dont le total est porté à 54 450 euros correspondant à 121 entrées en accompagnement.

| Associations Intermédiaires | Nombre de bénéficiaires du RSA (socle) entrés dans la structure entre le 1 ^{er} juillet 2011 et le 31 décembre 2011 | Subvention départementale en euros (sur la base de 450 €/personne entrée en accompagnement) |
|------------------------------------|--|---|
| Ami Services 78 | 24 | 10 800 |
| CBL Chantiers Services | 9 | 4 050 |
| ACTYV (ex ESERPYP) | 3 | 1 350 |
| Chantiers Yvelines | 13 | 5 850 |
| Association DECIBELS | 19 | 8 550 |
| Ressources Emplois | 21 | 9 450 |
| Réagir | 13 | 5 850 |
| SGES | 6 | 2 700 |
| Tremplin Plus | 13 | 5 850 |
| Total | 121 | 54 450 |

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :